Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 22 (1904)

Heft: 115

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 115 XXII. Jahrgang. Bern, Samstag, 19. März. 1904 Berne, Samedi, 19 mars. XXIIme année. № 115
Erstes Blatt. Première feuille.

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . » 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post abonniert werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr. 6.
2e semestre . . » 3.
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage. | Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement. | Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce. | Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).
Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Zürich — Zurich — Zurigo

1904. 16. März. Die Firma **Frau L. Wydler** in Zürich IV (S. H. A. B. Nr. 333 vom 25. Oktober 1899, pag. 1343) hat ihr Domizil, den Wohnort der Inhaberin und das Geschäftslokal nach Horgen, Zugerstrasse 1190 verlegt.

16. März. Die Firma **F. Goldberger** in Zürich II (S. H. A. B. Nr. 284 vom 13. Oktober 1898, pag. 1185) verzeigt als Domizil und Geschäftslokal: Zürich I, Fraumünsterstrasse 14, Metropol, als Wohnort des Inhabers: Zürich II, und als Natur des Geschäftes: Agentur und Kommission; en gros und Export in Textil- und Konfektionswaren.

16. März. **Schweizerische Kreditanstalt (Société de Crédit Suisse)** in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 21 vom 19. Januar 1904, pag. 81). Der Verwaltungsrat dieser Aktiengesellschaft ernennt den bisherigen Vizedirektor Hermann Kurz zum stellvertretenden Direktor und erteilt ihm Vollmacht zur Führung der vollen Kollektivunterschrift, wogegen seine bisherige Prokura erlischt. Ferner erteilt der Verwaltungsrat Prokura an Dr. Rudolf von Schulthess-Rechberg, von Zürich, in Zürich V, Jacob Weiss, von Zürich, in Zürich II, Emil Höhn, von Zürich, in Zürich III, und Jacob Straub, von Neukirch (Thurgau), in Zürich V, welche die vier Genannten je in Gemeinschaft mit einem Mitgliede der Direktion oder einem andern zur Prokurazeichnung berechtigten Beamten der Anstalt ausüben.

16. März. Die Firma **Frau A. Kohler** in Zürich III (S. H. A. B. Nr. 454 vom 8. Dezember 1903, pag. 1813) und damit die Prokura Fritz Kobler-Brunner ist infolge Aufgabe des Geschäftes und Wegzuges der Inhaberin erloschen.

16. März. Die Firma **H. Amrein** in Winterthur (S. H. A. B. Nr. 323 vom 21. September 1901, pag. 1291) ist infolge Association erloschen.

Heinrich Amrein und Alfred Amrein, beide von und in Winterthur, haben unter der Firma **Gebrüder Amrein** in Winterthur eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 11. März 1904 ihren Anfang nahm und die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «H. Amrein» übernimmt. Weinhandlung. Sulzbergstrasse 1.

17. März. Inhaber der Firma **H. Fröhlicher** in Zürich III ist Hermann Fröhlicher, von Oberdorf (Solothurn), in Zürich III. Papeterie en gros und Cartonnagefabrik. Stationsstrasse 7.

17. März. Inhaberin der Firma **Frau M. Aeberli** in Oerlikon ist Marie Aeberli, geb. Widmer, von Oberengstringen, in Oerlikon. Immobilienverkehr. Winterthurerstrasse 40.

17. März. Inhaber der Firma **F. Streuli, Centrale für Ansichtspostkarten** in Zürich IV ist Felix Streuli, von Zollikon, in Zürich IV. Verlag, Engros und Detail in Ansichtspostkarten. Alte Beckenhofstrasse 1, ab 1. April 1904: Alte Beckenhofstrasse 64.

17. März. Die Firma **Louis Lippmann** in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 237 vom 21. Juni 1902, pag. 945) hat ihr Geschäftslokal nunmehr: Münsterhof 4.

Bern — Berne — Berna

Bureau Biel.

1904. 17. März. Die Firma **Döbeli und Brügger** in Biel (S. H. A. B. Nr. 180 vom 4. Mai 1903, pag. 717) ist infolge Aufgabe des Geschäftes in Biel erloschen.

Bureau de Courtelary.

17 mars. La raison **Zélime Jacot**, à St-Imier (F. o. s. du c. du 19 janvier 1904, n° 21, page 81), est radiée ensuite du décès du titulaire. L'actif et le passif sont repris par la maison «Vve Zélime Jacot», à St-Imier.

Le chef de la maison **Vve Zélime Jacot**, à St-Imier, est Lise-Anna, née Flückiger, fille de Jean, veuve de Zéline Jacot, du Locle et de La Chaux-du-Milieu, domiciliée à St-Imier. La maison reprend l'actif et le passif de la maison «Zélime Jacot», à St-Imier, radiée. Genre de commerce: Fabrication et vente de cadrans émail pour la montre. Bureaux: St-Imier.

17 mars. Albert Liengme a cessé de représenter la **Société coopérative de Consommation de Villeret**, à Villeret (F. o. s. du c. du 22 juillet 1902, n° 278, page 1109). Il est remplacé par Léon Houriet, instituteur, de Mont-Tramelan, demeurant à Villeret. Désormais ce dernier engage la société avec Hermann Meurat et Jules Wermeille, mais elle est liée par la signature collective de deux d'entre eux seulement.

Bureau de Porrentruy.

16 mars. La société en nom collectif **Baillif et Mettler**, à Porrentruy (F. o. s. du c. du 31 octobre 1899, n° 339, page 1365), est dissoute; la liquidation étant terminée; sa raison est radiée.

16 mars. Le chef de la maison **Lucien Maillard**, à Courtemaiche, est Lucien Maillard, originaire de Courtemaiche et y domicilié. Genre de commerce: Boucherie et commerce de vins en gros.

Bureau Trachselwald.

16. März. Die Firma **Fritz Stalder**, Gastwirtschaft, in Grünen (Gde. Sumiswald) (S. H. A. B. Nr. 398 vom 27. Dezember 1899, pag. 1601) ist infolge Wegzuges des Inhabers erloschen und wird gestrichen.

Schwyz — Schwyz — Svitto

1904. 17. März. Die Firma **A. Lagler, Hotel & Pension Seehof** in Gersau (S. H. A. B. Nr. 416 vom 13. Dezember 1901, pag. 1662) wird abgeändert in **A. Lagler, Hotel Seehof, Pension du Lac** in Gersau.

Glarus — Glaris — Glarona

1904. 17. März. Die Firma **Johs. Huber** in Glarus (S. H. A. B. Nr. 45, II. Teil, vom 30. März 1883, pag. 344) ist infolge Hinschiedes des Inhabers erloschen.

Freiburg — Fribourg — Friborgo

Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

1904. 5 mars. La maison **P. Brunisholz**, à Charmey (F. o. s. du c. du 13 septembre 1892, n° 198, page 796), est radiée ensuite du décès du titulaire. L'actif et le passif sont repris par la maison «Vve P. Brunisholz-Remy» à Charmey.

Le chef de la maison **Vve P. Brunisholz-Remy**, à Charmey, est Louise Brunisholz, née Remy, veuve de Pierre, de Praroman, domiciliée à Charmey. La maison reprend l'actif et le passif de la maison «P. Brunisholz», radiée. Genre de commerce: Pension du Châlet. Bureau: au village.

17 mars. Le chef de la maison **Lucien Jenny**, à Echarlens, est Lucien Jenny, feu Joseph, originaire d'Alterswil, domicilié à Echarlens. Genre de commerce: Exploitaton de la Croix Verte, à Echarlens, et commerce de bétail. Bureau: au village.

17 mars. La raison **Casimir Schouwey**, à La Villette (F. o. s. du c. du 9 septembre 1903, n° 347, page 1386), est radiée ensuite de renonciation du titulaire à son commerce d'épicerie et de boulangerie.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1904. 17. März. Der **Verein für das christliche Vereinshaus** in Ormalingen (S. H. A. B. Nr. 268 vom 25. Oktober 1897, pag. 1099) hat in seiner Generalversammlung vom 11. Februar 1904 gewählt: zum Präsidenten: Julius Gisin, von Zeglingen; als Schreiber: Jakob Zeller, von Ormalingen, und als Kassier: Adolf Dürig, von Zuzwil (Bern), sämtliche wohnhaft in Ormalingen. Dieselben führen kollektiv zu zweien die rechtsverbindliche Unterschrift namens des Vereins.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Vevey.

1904. 12 mars. La raison **Kappeler & Nabholz**, société en nom collectif dont le siège est à Vevey (F. o. s. du c. du 19 août 1902, n° 306, page 1221), a cessé d'exister ensuite de dissolution et de remise de commerce. Cette raison est radiée. L'actif et le passif de la société sont repris par l'un des associés, H. Kappeler, à Vevey.

12 mars. Le chef de la maison **H. Kappeler**, à Vevey, est Henri, fils de Henri Kappeler, de Oberbofen (Thurgovie), domicilié à La Tour-de-Peilz, lequel reprend l'actif et le passif de la société «Kappeler & Nabholz», à Vevey, qui est radiée. Genre de commerce: Installations électriques en tous genres. Fournitures et articles électrotechniques en gros et en détail. Magasin et bureau: Rue d'Italie 21, à Vevey.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Cernier (district du Val-de-Ruz).

1904. 17 mars. Par acte du 8 mars 1904, reçu Ernest Guyot, notaire, à Boudevilliers, il a été constitué sous la dénomination de **Paroisse Indépendante de Dombresson-Villiers-Le Pâquier** une société régie par les dispositions du titre vingt-huitième du Code fédéral des obligations et dont le siège et le domicile sont à Dombresson. Cette société dont la durée est indéterminée, a pour but de réunir et grouper en paroisse, pour la célébration du culte protestant évangélique, pour l'enseignement religieux et pour l'assistance des pauvres, toutes les personnes domiciliées dans le territoire des communes de Dombresson-Villiers-Le Pâquier, qui se rattachent à l'église évangélique neuchâteloise indépendante de l'état. L'administration est confiée au conseil d'église. Le conseil d'église est composé du pasteur de la paroisse, des anciens et des membres du comité de paroisse, nommés par l'assemblée générale, pour une durée de quatre années. L'assemblée générale se compose de tous les hommes inscrits au régistre de la paroisse; toutefois les électeurs majeurs, jouissant de la capacité civile, peuvent seuls prendre part aux votations entraînant pour la paroisse des obligations civiles. L'assemblée générale est convoquée une fois par année par avis personnel. Les ressources de la paroisse sont fournies par les contributions volontaires de ses membres, par les dons et legs qu'elle pourra recevoir, ainsi que par les revenus de ses biens meubles et immeubles. Les membres de la paroisse n'assument aucune responsabilité personnelle, quant aux engagements contractés par la paroisse. Il n'ont aucun droit personnel ou individuel sur les biens de celle-ci. En cas de dissolution, s'il existe un solde actif, ce solde sera employé dans l'intérêt, soit de l'église indépendante en général, soit d'œuvres particulières de cette église. Le président et le secrétaire du conseil d'église sont les représentants légaux de la paroisse. Leurs signatures apposées collectivement obligent la société. Actuellement le président est Fritz de Rougemont, pasteur, et le secrétaire: Constant Sandoz, propriétaire-agriculteur, domiciliés les deux à Dombresson.

B. 4.

Compte de profits et pertes
de la Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone
et de ses succursales Locarno, Lugano et Mendrisio
pour l'exercice 1903.

(Sauf ratification réglementaire.)

Doit — Charges

				I. Frais d'administration.
		1,055	—	Indemnités aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.
		56,758	47	Appointements et gratifications des employés et surnuméraires.
		2,338	52	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.
		4,350	—	Location.
		1,193	80	Chauffage, éclairage, service et surveillance.
		11,554	52	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).
		10,158	92	Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.
		65	—	Frais de confection de billets de banque, amortissement.
91,707	98	4,238	75	Divers (contentieux, voyages, etc.).
				II. Impôts.
		1,870	50	Impôt fédéral sur billets de banque.
		11,222	90	Impôts cantonaux sur billets de banque.
		9,011	80	Autres impôts cantonaux.
28,826	65	6,722	45	Impôts communaux.
				III. Intérêts débiteurs.
				a. Sur engagements en comptes courants.
		9,834	78	A comptes de banques d'émission et correspondants.
		96,429	54	A comptes courants créanciers.
		318,366	22	A dépôts en caisse d'épargne.
				b. Sur engagements d'autre nature.
				Sur billets à ordre et billets de tiers:
		79,436	96	Escompte bonifié.
				Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations):
				195,507. 84 Intérêts et coupons payés.
				225,987. — Intérêts et coupons échus non perçus.
				421,494. 84
730,511	34	226,443	84	195,051. — A déduire: intérêts et coupons échus et non perçus de l'exercice précédent.
				IV. Pertes et amortissement.
		12,766	57	Sur effets escomptés sur la Suisse.
		47,000	—	Sur comptes courants débiteurs.
99,639	22	39,872	65	Sur effets publics, pertes et moins-value.
				VI. Bénéfice net.
		770	18	Solde au 31 décembre 1902.
65,920	62	65,150	44	Bénéfice net de l'exercice 1903.
1,016,605	81			

Avoir — Produits

				I. Produit du compte d'effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				Intérêts perçus et commissions . . . fr. 52,684. 18
				Réescompte de l'exercice précédent à $4^1/_2$ %. . . . . „ 5,492. 10
				fr. 58,176. 28
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1903 à $4^1/_2$ % . . . . . „ 5,558. 50
		52,617	78	
				Effets sur l'étranger:
				Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours . . . . . fr. 84,708. 05
				Réescompte de l'exercice précédent à $4^1/_2$ % . . . . . „ 11,406. 35
				fr. 96,114. 40
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1903 à $4^1/_2$ %. . . . . „ 5,213. —
		90,901	40	
				Avances sur nantissement:
				Intérêts perçus et commissions. . . fr. 24,528. 70
				Réescompte de l'exercice précédt à $4^1/_2$ % „ 2,875. —
				fr. 27,403. 70
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1903 à $4^1/_2$ %. . . . . „ 3,150. —
		24,253	70	167,772 88
				II. Intérêts créanciers et commissions.
				a. Sur créances en comptes courants.
		34,459	82	Des banques d'émission, correspondants et agences .
		417,182	26	Des comptes courants débiteurs . . . . .
				b. Sur autres créances et placements.
		87,654	29	De placements hypothécaires de toute nature . . .
		69,875	—	De reports. . . . .
				D'effets publics:
				Intérêts perçus sur les effets publics propres . . . . . fr. 178,576. 11
				Bénéfice sur le cours des effets publics propres . . . . . „ 45,356. 75
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1903 „ 68,381. 85
				fr. 292,314. 71
				A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent. . . . . „ 70,353. 25
				fr. 221,961. 46
				Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers . . . „ 4,384. 50
		226,345	96	
		3,275	20	Commissions, etc., sur diverses opérations 838,792 53
				III. Produits des immeubles.
				Du bâtiment de la banque . . . . . 2,500 —
				IV. Droits et indemnités.
				Droit de garde et gestion, sur dépôts de titres et objets de valeurs, etc. . . . . 1,330 —
				V. Produits divers.
		1,850	—	Sur participations et syndicats. . . . .
		3,590	22	Divers: Sur coupons B. B. et monnaies étrangères . 5,440 22
				VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.
				Report à nouveau 770 18
				1,016,605 81

Annexes au compte de profits et pertes de la Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone, pour l'exercice 1903.

Répartition du bénéfice

suivant art. 46*) des statuts, proposée par le conseil d'administration et la commission de revision.

Le bénéfice de l'année 1903 se monte à . . . . . fr. 65,920. 62

qui seront répartis de la manière suivante:

Aux actionnaires 4 % sur le capital de fr. 1,625,000 . . . . . „ 65,000. —

Report à nouveau fr. 920. 62

---

*) Art. 46 des statuts:

Le bénéfice net résultant du bilan, excédant le 5 %, attribué aux actionnaires sera réparti comme suit:

a. $^2/_{10}$ (deux dixièmes) au fonds de réserve.

b. $^1/_{10}$ (un dixième) à la direction et aux employés.

c. $^1/_{10}$ (un dixième) au conseil d'administration.

d. Les autres $^6/_{10}$ (six dixièmes), dividende supplémentaire, aux actionnaires.

Si le dividende sur les actions, joint à l'intérêt, atteignit le 6 %, le conseil d'administration sera en plein droit de destiner une somme supérieure, ou même tout l'excédent, au fonds de réserve.

L'assemblée des actionnaires ne pourra modifier cette disposition sans avoir obtenu les $^3/_4$ des votes.

Le droit réservé au conseil d'administration au § 1 cessera aussitôt que le fonds de réserve aura atteint la moitié du capital social.

B. 4.

Bilan annuel
de la Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone
et de ses succursales Locarno, Lugano et Mendrisio
au 31 décembre 1903.

(Sauf ratification réglementaire.)

Actif

				I. Caisse.
		800,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.
		9,500	—	Chambre de compensation, compte A.
		56,328	93	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
		865,828	93	*Encaisse légale.*
		4,350	—	Propres billets (voir annexe nº 1).
		125,950	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
		1,736	16	Chambre de compensation, compte B.
		78,990	12	Billets et monnaies étrangers.
1,274,380	70	197,475	49	Autres valeurs en caisse.
				II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		530,592	57	Chèques, bons de caisse et de dépôt, effets sur places non rentrés et autres créances à courte échéance.
		336,657	70	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		676,312	61	Correspondants débiteurs.
1,733,683	88	190,121	—	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				296,182. 80 échus dans les 30 jours.
				254,917. 60 „ entre 31 et 60 jours.
				218,202. 30 „ „ 61 et 90 „
		886,280	05	116,977. 35 „ après 90 jours.
				Effets sur l'étranger:
				568,774. 55 échus dans les 30 jours.
				519,133. 34 „ entre 31 et 60 jours.
				587,112. 80 „ „ 61 et 90 „
		2,083,939	99	388,919. 30 „ après 90 jours.
				Avances sur nantissement:
				41,000. — échus dans les 30 jours.
				152,000. — „ entre 31 et 60 jours.
				190,000. — „ „ 61 et 90 „
		522,000	—	139,000. — „ après 90 jours.
3,816,015	15	328,795	11	Effets à l'encaissement.
				IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)
		12,129,412	63	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.
		1,315,754	63	Créances hypothécaires.
14,672,869	76	1,227,702	50	Compte de reports.
				V. Placements à terme indéfini.
		379,660	—	Actions } Suivant inventaire (voir annexe nº 2).
		1,407,217	35	Obligations }
		1,786,877	35	*Effets publics.*
1,790,933	75	4,056	40	Liquidations et soldes.
				VI. Valeurs en nantissement.
		1,416,240	65	Effets publics, déposés à la caisse de consignation (voir annexe nº 2).
2,116,240	65	700,000	—	Titres hypothécaires.
				VII. Placements fixes.
		347,180	55	Commandites et participations.
417,180	55	70,000	—	Immeuble à l'usage de la banque.
				VIII. Comptes d'ordre.
68,381	85			Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).
25,889,636	29			

Passif

				I. Emission de billets.
		1,995,650	—	Billets en circulation } (voir annexe nº 1)
		4,350	—	Propres billets en caisse }
				2,000,000 —
				II. Engagements à courte échéance. (Payables au plus tard dans les 8 jours.)
		87,386	48	Banques d'émission suisses, comptes créanciers
		1,100,565	49	Correspondants créanciers
		2,571,880	55	Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)
		1,602,161	51	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)
		940	—	Dividendes échus et non encaissés
		225,987	—	Intérêts et coupons échus non perçus
				5,588,921 08
				III. Engagements sur effets de change.
		660,000	—	Billets à ordre à terme
		400,000	—	Acceptations pour compte de tiers
				1,060,000 —
				IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
		677,056	04	Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)
		8,672,131	79	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)
		3,293,735	31	Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable
		2,872,950	—	Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine
				15,515,873 14
				V. Comptes d'ordre.
		13,921	50	Réescompte sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).
		65,000	—	Bénéfice net à répartir pour l'année 1903
				78,921 50
				VI. Fonds propres.
		1,625,000	—	Capital versé
		20,000	—	Fonds de réserve statutaire
		920	62	Report du solde de bénéfice pour l'année 1904
				1,645,920 62
				25,889,636 29

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone, au 31 décembre 1903.

Annexe nº 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1903.

			Emission	En caisse	En circulation
200	billets de	fr. 1000 =	fr. 200,000	—	200,000
600	„ „ „	500 =	„ 300,000	—	300,000
10,000	„ „ „	100 =	„ 1,000,000	3,000	997,000
10,000	„ „ „	50 =	„ 500,000	1,350	498,650
20,800	billets		fr. 2,000,000	4,350	1,995,650

Annexe nº 3. Comptes courants créanciers.

L'article 6 du règlement est ainsi conçu:
La banque rembourse aux comptes créanciers contre chèque
jusqu'à fr. 5,000 à vue,
de „ 5,000 à fr. 10,000 après 2 jours de préavis,
de „ 10,000 à „ 25,000 „ 5 „ „ „
et toute somme supérieure suivant entente spéciale.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a.	717 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 25,000	fr. 2,021,880. 55
	22 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 25,000, chaque fr. 25,000	„ 550,000. —
	Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 2,571,880. 55
c.	22 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 25,000 (**remboursables après 8 jours**)	„ 677,056. 04
		fr. 3,248,936. 59

Annexe nº 4. Dépôts en caisse d'épargne.

Les remboursements seront réglés par les dispositions suivantes:
jusqu'à fr. 200 à vue,
de „ 200 à fr. 500 après 10 jours de préavis,
„ „ 500 à „ 1000 „ 20 „ „ „
„ „ 1000 à „ 2000 „ 60 „ „ „
„ „ 2000 à „ 3000 „ 90 „ „ „
et toute somme supérieure après 6 mois de préavis.

Les dépôts en caisse d'épargne se répartissent en:

a.	3557 dépôts avec un avoir au-dessous de fr. 200	fr. 227,761. 51
b.	6872 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200, à fr. 200 par compte	„ 1,374,400. —
	Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 1,602,161. 51
c.	6872 dépôts. Avoir au-dessus de fr. 200, **remboursables après 8 jours**	„ 8,672,131. 79
		fr. 10,274,293. 30

Annexe nº 5. Engagements éventuels.

Engagements provenant d'effets de change réescomptés et non encore échus au 31 décembre 1903 . . . . . fr. 3,851,000. —

Annexe nº 2 (Inventaire des titres) voir page 460.

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation des valeurs	Nominal	Cours	Somme	
	I. Obligations.				
	a. Formant la couverture du 60 % de l'émission.				
182	3½ % Oblig. Emprunt fédéral chemins de fer suisses	132,000	99. 50	131,340	—
329	3½ % „ Emprunt canton du Tessin, conversion	272,000	99	269,280	—
824	3½ % „ Emprunt canton du Tessin, rédimible	412,000	97. 50	401,700	—
379	4 % „ Emprunt ville de Rome (or)	189,500	100. 50	190,447	50
240	3 % „ „ chemins de fer italiens (garanties)	120,000	350	84,000	—
132	4 % Rente fédérale	99,000	107. 50	106,425	—
26	3 % „ Transvaal	65,000	96.25/25.75	63,188	15
	4 % „ italienne	97,500	100	97,500	—
	4 % „ autrichienne	72,000	100. 50	72,360	—
				1,416,240	65
	b. En possession de la banque.				
103	3½ % Oblig. Emprunt canton du Tessin, conversion	61,500	99	60,885	—
44	3½ % „ Emprunt canton du Tessin, rédimible	22,000	97. 50	21,450	—
62	3 % „ Emprunt canton de Genève, à primes	6,200	105	6,510	—
96	3½ % „ „ ville de Bellinzone 1889	48,000	97	46,560	—
302	3½ % „ „ ville de Bellinzone 1895, remboursable	151,000	100	151,000	—
90	4 % „ Emprunt ville de Bellinzone 1901	45,000	101	45,450	—
14	3¾ % „ „ „ Lugano	7,000	100	7,000	—
18	3½ % „ „ „ Lausanne	9,000	97	8,730	—
10	4 % „ „ „ „ „	5,000	102	5,100	—
8	3½ % „ „ „ „ Lucerne	4,000	97	3,880	—
4	4 % „ „ „ „ Zurich 1900	2,000	102	2,040	—
4	4 % „ „ „ „ „ 1901	2,000	100	2 000	—
	4 % „ „ „ „ Moscou, cap. remb.	Rble 2,500	95/265	6,293	75
5	4½ % „ „ „ „ La Chaux-de-Fonds	5,000	100	5,000	—
12	4 % „ Emprunt ville de Milan, unifié, 1866	34,600	101	34,946	—
1	4 % „ „ „ „ Rome (or)	500	100. 50	502	50
66	4 % „ „ Banque des chemins de fer orientaux, Zurich	33,000	98. 50	32,505	—
51	4 % „ Emprunt Société suisse pour l'industrie électrique (réalisé)	51,000	99. 50	50,745	—
	A reporter			490,597	25

Nombre	Désignation des valeurs	Nominal	Cours	Somme	
	Report			490,597	25
6	4 % Oblig. Emprunt Crédit foncier banque nationale d'Italie	3,000	101	3,030	—
5	4½ % „ Emprunt Société d'exploitation électrique, Siemens	Mk. 5,000	100	6,150	—
275	3 % „ Emprunt Chemins de fer Lombardie-Venitiens	137,500	315	86,625	—
424	3 % „ Emprunt Chemins de fer méridionaux	212,000	350	148,400	—
101	3 % „ Emprunt Chemins de fer italiens, garanties	50,500	350	35,350	—
120	4 % „ Emprunt Chemins de fer secondaires Sardes	60,000	101	60,600	—
20	3 % „ Emprunt Chemins de fer secondaires Sardes	10,000	350	7,000	—
25	3½ % „ Emprunt fédéral Chemins de fer suisses	25,000	99. 50	24,875	—
63	4 % „ Emprunt Société de navigation et de chemin de fer sur le lac de Lugano	63,000	100	63,000	—
85	4 % „ Emprunt Consortium pour la correction du fleuve Maggia	42,500	99	42,075	—
	4 % Rente italienne	367,400	100	367,400	—
	4 % „ autrichienne (or)	28,000	100. 50	28,140	—
	4 % „ „ (papier)	16,800	100	16,800	—
	Divers: Coupons et valeurs étrangères			27,175	10
				1,407,217	35
	II. Actions.				
	50 Actions Banque de la Suisse italienne, Lugano	5,000	175	8,750	—
	100 „ Banque popul. tessinoise, Bellinzone	5,000	85	8,500	—
	185 „ Banque populaire de Lugano	18,500	140	25,900	—
	7 „ Chemin de fer du Gothard	3.500	930	6,510	—
	102 „ Société de navigation et de chemin de fer sur le lac de Lugano	51,000	500	51,000	—
	300 „ Société de navigation sur le lac Majeur	150,000	800	240,000	—
	390 „ Manufacture de chapeaux ci-devant Amman Labhardt & Cie	39,000	100	39,000	—
	Actions			379,660	—
	Obligations			2,823,458	—
	TOTAL			3,203,118	—

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Elektrizitäts-Gesellschaft Alioth

(Aktiengesellschaft)

in Arlesheim.

Einladung zur Generalversammlung.

Die Tit. Aktionäre werden hiemit zur ordentlichen Generalversammlung eingeladen, welche

Mittwoch, den 6. April 1904, vormittags 10 Uhr,

im **Foyer des Musiksaales** in **Basel**

stattfinden wird.

Die Traktanden sind:

1) Vorlage des Geschäftsberichtes und der Jahresrechnung pro 1903. Bericht der Rechnungsrevisoren und Decharge-Erteilung an den Verwaltungsrat. (657;)
2) Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresnutzens.
3) Wahl der Kontrollstelle pro 1904.
4) Wahlen in den Verwaltungsrat.

Rechnung und Revisionsbericht sind vom 29. März an zur Einsicht der Aktionäre im Geschäftslokal der Gesellschaft aufgelegt.

Zur Teilnahme an der Generalversammlung sind die Aktien bis spätestens **Samstag, den 2. April** bei der **Gesellschaftskasse** in **Münchenstein** oder bei einem der folgenden Bankhäuser gegen Aushändigung der Eintrittskarte zu hinterlegen: **Basler Handelsbank, Ehinger & Cie** und **A. Sarasin & Cie** in **Basel.**

Basel, den 14. März 1904.

Namens des Verwaltungsrates,
Der Präsident:
Alfred Sarasin.

VILLE DE NEUCHATEL.

ECOLE DE COMMERCE.

Ouverture du cours préparatoire: 15 avril 1904.

Ce cours, qui dure du 15 avril au 15 juillet, est organisé spécialement de manière à permettre aux élèves étrangers d'acquérir une connaissance suffisante de la langue française pour suivre facilement les cours commerciaux à partir de la rentrée de septembre. — Préparation pour l'entrée en première, deuxième ou troisième année.

Classes spéciales pour les demoiselles. (241,)
Classes spéciales pour la préparation des apprentis postaux.
Cours de vacances de juillet en septembre.
Ouverture de l'année scolaire 1904—1905, le 15 septembre prochain.
Pour renseignements et programmes, s'adresser au soussigné.

Le directeur: **Ed. Berger.**

Schweiz. Kreditanstalt

in Zürich.

Aktiendividende pro 1903.

Gemäss Schlussnahme der heute abgehaltenen Generalversammlung ist die Aktiendividende für das Geschäftsjahr 1903 auf 8 % des eingezahlten Kapitals festgesetzt. Die Auszahlung dieser Dividende erfolgt spesenfrei mit **Fr. 40** per Aktie gegen Rückgabe des Coupons **Nr. 14**

in **Zürich** an unserer Kasse.
» **Aarau** bei der Aargauischen Bank.
» **Basel** » » Oberrheinischen Bank.
» **Chur** » » Kantonalbank von Bern.
» **Frauenfeld** » » Bank für Graubünden.
» **Genf** » » Thurgauischen Hypothekenbank.
» **Glarus** » » Union Financière de Genève.
» **Luzern** » » Bank in Glarus.
» **Schaffhausen** » » Bank in Luzern.
» **Solothurn** » » Bank in Schaffhausen.
» **St. Gallen** » » Solothurner Kantonalbank,
» **Winterthur** » » St. Galler Handelsbank. (592;)
» Bank in Winterthur.

Die Coupons sind in Begleit eines Nummernverzeichnisses einzureichen.

Zürich, den 12. März 1904.

Die Direktion.

Mechanische Fassfabriken A.-G. Zürich und Rheinfelden.

Die Aktionäre werden hiemit zur

ordentlichen Generalversammlung

auf **Montag, den 28. März 1904,** nachmittags 3 Uhr, im Schützen in **Rheinfelden** eingeladen.

Traktanden:

1) Abnahme der Jahresrechnung und der Berichte des Verwaltungsrates und der Revisoren pro 1903.
2) Periodische Neuwahlen in den Verwaltungsrat. (643,)
3) Wahl der Rechnungsrevisoren.

Ueber den Aktienbesitz haben die an der Generalversammlung Teilnehmenden sich auszuweisen. Zutrittskarten werden nur bis Samstag, den 26. März, abends 5 Uhr, ausgegeben, und zwar auf den Bureaux der Gesellschaft in Zürich und Rheinfelden.

Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, sowie der Bericht der Rechnungsrevisoren liegen vom 21. März an auf den Bureaux der Gesellschaft zur Einsicht auf.

Rheinfelden, den 11. März 1904.

Der Verwaltungsrat.

Buchdruckerei H. JENT in Bern. — Imprimerie H. JENT à Berne.